

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 08 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **MERCREDI 08 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite des convocations en date du 26 mars 2026, transmises le 27 mars 2026, et du 02 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes DECRIEM Marie-Christine, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme ROSKOSCHNY Cassandra a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2026-04-N° 9f

VU l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Ville ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie en séance le 23 mars 2026 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. BARBIER Florent, M. RYS Didier) **S'ABSTENANT** :

- **ARTICLE UNIQUE** - l'autorisation de programme pour l'opération « Maison de la Lys » et les répartitions de crédits de paiements suivants afin de réviser :

Votée sur la période **2020-2028**

- Le montant global de l'AP : **4 867 674,91 € TTC**
- La répartition des CP comme suit :

Année	Montant des CP (TTC en €)
CP 2020	0,00 €
CP 2021	30 756,00 €
CP 2022	0,00 €
CP 2023	0,00 €
CP 2024	0,00 €
CP 2025	46 914,00 €
CP 2026	1 700 000,00 €
CP 2027	2 500 000,00 €
CP 2028	590 004,91 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant
Département du Pas-de-Calais	640 000,00 €
Région	939 500,00 €
Etat – DETR	260 500,00 €
Fonds Européens - INTERREG	538 670,00 €
FRLA	425 450,00 €
FCTVA	689 760,51 €
Autofinancement	1 373 794,40 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

